

Département
du **BAS-RHIN**
Arrondissement
de **MOLSHEIM**
Conseillers élus : 13
Conseillers en fonction : 13
Conseillers présents : 12

C O M M U N E de **TRAENHEIM**

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 6 mars 2017 ouverte à 20h00

Convocation remise le 27 février 2017 - Séance publique.

Sous la présidence de Mr Gérard STROHMENGER, Maire

Membres présents : Mme FRITSCH Viviane, adjoints au Maire ; Mmes ROTHGERBER Heike, SCHIMBERLE Christiane, Mrs ANSTOTZ Robert, ROSIN Alexandre, WETTERWALD David, MEYER Cyrille, KLEIN Jean-Renaud et FINCK David, Monsieur Guillaume GULLY et Mr BASTIAN Frédéric, Mr MARCQUE Jean

Membres absents : Mme Christiane SCHIMBERLE

Délégation de pouvoir :

Secrétaire de séance : Mr MARCQUE Jean



OBJET 1 : Urbanisme

- COMMISSION URBANISME

Gérard STROHMENGER, Robert ANSTOTZ, Frédéric BASTIAN, David FINCK, Jean Renaud KLEIN, Cyrille MEYER, David WETTERWALD

Lundi 06 mars 2017

Ouverture de la séance de la Commission Urbanisme à 19h30 : 1 absent excusé: Robert ANSTOTZ

1. Présentation de la DP1 067 492 17 R 0005

Il s'agit d'une déclaration pour le ravalement de la façade et le remplacement des fenêtres de la maison de pour M. MULLER Willy au 90bis, route des vins.

Le dossier déposé le 06/02/17 est en cours d'instruction par l'ATIP.

La commission n'a pas d'avis particulier sur le dossier..

1 : Déclaration préalable à la réalisation de construction et travaux non soumis à Permis de Construire

2. Présentation de la DP1 067 492 17 R 0006

Il s'agit d'une déclaration pour le remplacement de la toiture et l'isolation du hangar de l'EARL Muller Charles et fils situé au 43 impasse de la fontaine.

Le dossier déposé le 09/02/17 est en cours d'instruction par l'ATIP mais est à compléter par les pièces complémentaires demandées.

La commission n'a pas d'avis particulier sur le dossier.

3. Présentation des modifications apportées à la DP1 067 492 17 R 0003

Il s'agit de la déclaration de M. et Mme HOFFBECK au 3, rue principale. Pour la modification de la taille des fenêtres de toit et le rajout d'une fenêtre de toit supplémentaire.

Le dossier déposé le 04/01/17 est en cours d'instruction par l'ATIP.

La commission s'est prononcée sur le dossier (voir avis ABF au point 5)

DEMANDE INITIALE MODIFICATIF

4. Présentation de la DP1 067 492 17 R 0007

Il s'agit d'une déclaration pour la construction d'une véranda sur la terrasse existante de M. DUGUET au 12, rue de l'Orée des Vignes.

Le dossier déposé le 09/02/17 est en cours d'instruction par l'ATIP.

La commission n'a pas d'objection à formuler sur le dossier.

5. Décision relative au PC1 067 492 16 R 0001 – 0002 – 0003 - 0004

La commission a été informée des avis donnés par l'ABF.

La commission décide de ne pas suivre l'avis de l'ABF et autorise les travaux tels que prévus.

La commission décide ne pas suivre l'avis de l'ABF. La commission est favorable à la mise en place

d'équipements en faveur des économies d'énergie. D'autant plus que le bâtiment n'est pas implanté au

centre historique de la commune.

La commission décide de ne pas suivre l'avis de l'ABF étant donné que d'autres cas identiques existent sur la commune.

La commission décide de ne pas suivre l'avis de l'ABF étant donné qu'il s'agit d'un dossier de régularisation.

6. Présentation de la CU 067 492 17 R 0001

Il s'agit d'une demande de certificat d'urbanisme de la société CAP-EST-IMMO pour Mme GASSER Anne sur la parcelle située rue de Molsheim.

Dossier déposé le 09/02/17.

7. Priorité à droite dans la commune

Le point a été remis à la prochaine réunion.

8. Modification du PLU par rapport aux places de stationnements

Le PLU prévoit 1 place de stationnement par tranche de 50 m2 de surface de plancher entamée. Or lors de l'instruction du dossier de PC de M. et Mme Winterstein, la commission ainsi que l'ensemble des membres du Conseil Municipal se sont rendus compte de la difficulté de faire respecter cette règle dès lors qu'aucun stationnement dans la construction n'est prévu.

De plus il n'y a aucun élément dans le PLU qui prévoit des places de stationnements végétalisées.

Le point a été remis à la prochaine réunion.

9. Abri-bus

Le devis sera présenté pour les deux modèles et la commission devra se prononcer sur le modèle retenu.

MODELE 1

MODELE 2

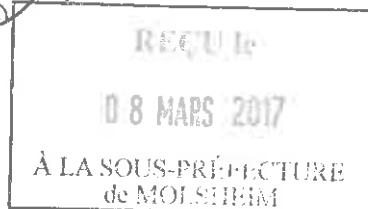
La commission a voté en faveur du modèle 1.

Extrait certifié conforme au Procès-verbal

Publié le 8 mars 2017

Transmis à la Sous-préfecture

Le Maire : Gérard STROHMENGER



Département
du **BAS-RHIN**
Arrondissement
de **MOLSHEIM**
Conseillers élus : 13
Conseillers en fonction : 13
Conseillers présents : 12

C O M M U N E de TRAENHEIM

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 6 mars 2017 ouverte à 20h00

Convocation remise le 27 février 2017 - Séance publique.

Sous la présidence de Mr Gérard STROHMENGER, Maire

Membres présents : Mme FRITSCH Viviane, adjoints au Maire ; Mmes ROTHGERBER Heike, SCHIMBERLE Christiane, Mrs ANSTOTZ Robert, ROSIN Alexandre, WETTERWALD David, MEYER Cyrille, KLEIN Jean-Renaud et FINCK David, Monsieur Guillaume GULLY et Mr BASTIAN Frédéric, Mr MARCQUE Jean

Membres absents : Mme Christiane SCHIMBERLE

Délégation de pouvoir :

Secrétaire de séance : Mr MARCQUE Jean



OBJET 2 : Revalorisation Indice Indemnités des élus

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;
Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées aux élus étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.
Conscient du travail à effectuer, considérant la population de la commune se situant entre 500 à 999 habitants
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité et avec effet au 1^{er} janvier 2017 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire à 31% de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et de 8,25% pour les adjoints.

Vote « Pour » : 12

Vote « Abstention » : -

Vote « Contre » : -

Extrait certifié conforme au Procès-verbal

Publié le 8 mars 2017

Transmis à la Sous-préfecture

Le Maire : Gérard STROHMENGER



Département
du **BAS-RHIN**
Arrondissement
de **MOLSHEIM**
Conseillers élus : 13
Conseillers en fonction : 13
Conseillers présents : 12

C O M M U N E de TRAENHEIM

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 6 mars 2017 ouverte à 20h00
Convocation remise le 27 février 2017 - Séance publique.
Sous la présidence de Mr Gérard STROHMENGER, Maire
Membres présents : Mme FRITSCH Viviane, adjoints au Maire ; Mmes ROTHGERBER Heike,
SCHIMBERLE Christiane, Mrs ANSTOTZ Robert, ROSIN Alexandre, WETTERWALD David,
MEYER Cyrille, KLEIN Jean-Renaud et FINCK David, Monsieur Guillaume GULLY et Mr
BASTIAN Frédéric, Mr MARCQUE Jean
Membres absents : Mme Christiane SCHIMBERLE
Délégation de pouvoir :
Secrétaire de séance : Mr MARCQUE Jean

OBJET 3 : Aides et subventions

Rappel des conditions d'octroi :

Une association doit avoir été déclarée.

La subvention doit être demandée par les instances dirigeantes.

Elle doit concerner :

- un projet d'intérêt général, conçu, porté et réalisé par l'association,
- ou une action de formation des bénévoles.

La subvention peut être de fonctionnement (couvrir les charges et frais divers) ou d'investissement.

Les administrations et les collectivités publiques disposent d'un pouvoir discrétionnaire pour l'accorder ou la refuser, ce qui signifie qu'elles n'ont pas à justifier leurs décisions, qui sont sans recours. Il n'y a aucun droit à la subvention, ni à son renouvellement.

Certaines subventions ne peuvent être versées qu'à une association possédant un agrément ministériel.

À savoir :

une association religieuse ne peut pas recevoir de subventions pour couvrir ses frais relatifs à l'exercice du culte.

Amicale des sapeurs-pompiers :	500€
Donneurs de sang :	500€
Fondation du Patrimoine :	75€
WTTC Tennis :	400€
Croix Rouge :	100€
Comité des maladies respiratoires :	150€
M.J.C. :	1000€
Ecole de musique de Wasselonne :	1200€
Bibliothèque :	500€
Souvenir Français :	100€
Coop. Scolaire OCCE Traenheim :	800€
APE :	300€
Ecole de musique de Westhoffen :	875€
	<u>6500€</u>



Vote « Pour » : 12

Vote « Abstention » : -

Vote « Contre » : -

Extrait certifié conforme au Procès-verbal

Publié le 8 mars 2017

Transmis à la Sous-préfecture

Le Maire : Gérard STROHMENGER



Département
du **BAS-RHIN**
Arrondissement
de **MOLSHEIM**
Conseillers élus : 13
Conseillers en fonction : 13
Conseillers présents : 12

C O M M U N E de **TRAENHEIM**

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 6 mars 2017 ouverte à 20h00

Convocation remise le 27 février 2017 - Séance publique.

Sous la présidence de Mr Gérard STROHMENGER, Maire

Membres présents : Mme FRITSCH Viviane, adjoints au Maire ; Mmes ROTHGERBER Heike, SCHIMBERLE Christiane, Mrs ANSTOTZ Robert, ROSIN Alexandre, WETTERWALD David, MEYER Cyrille, KLEIN Jean-Renaud et FINCK David, Monsieur Guillaume GULLY et Mr BASTIAN Frédéric, Mr MARCQUE Jean

Membres absents : Mme Christiane SCHIMBERLE

Délégation de pouvoir :

Secrétaire de séance : Mr MARCQUE Jean

Divers :

- Appel d'offres clôturé le 24/02/2017 à 12 heures.

Reste à faire, la Commission d'analyse technique par l'Architecte des ABF, puis l'attribution des lots.

Extrait certifié conforme au Procès-verbal

Publié le 8 mars 2017

Transmis à la Sous-préfecture

Le Maire : Gérard STROHMENGER

